



Budokan Hana Michi

Fiche d'inscription Saison 2025/2026

@ : budokanhanamichi@gmail.com fb : budokanhanamichi insta : budokan_hanamichi web : www.budokan-hanamichi.fr

L'ADHÉRENT

Nom de l'adhérent :

Si mineur, Nom du responsable légal :

Portable 1 :

Portable 2 :

Sexe :

☐

Homme

☐

Femme

Courriel :

@

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

TARIFS ET PAIEMENT

Choix	Désignation	Licences et cours		
		Pass'Sport accepté entre 14 et 17 ans		
		A l'année (Licences + Cours)	Fractionnement	
			1 ^{er} versement	8 versements
☐	Enfants Takeda Ryu (7 – 8 ans) cours d'une heure le mercredi	195 €	51 €	18 €
☐	Enfants Takeda Ryu (9 – 12 ans)	230 €	62 €	21 €
☐	Ados / Adultes KYU Takeda (13 ans et +)	295 €	103 €	24 €
☐	Ados /Adultes DAN Takeda (13 ans et +)	315 €	123 €	24 €
☐	Famille, à partir de 3 membres (1 ado/adulte + 2 enfants)	700 €	204 €	62 €
Obligatoire à partir de la deuxième année (achat une seule fois)				
☐	Passeport Takeda + écussons (enfant)	30 €		
☐	Passeport Takeda + écussons (adulte)	35 €		

Je souhaite payer :

☐ L'intégralité en 1 seul versement (espèces, chèque, virement)
IBAN : FR76 1350 6100 0001 9114 8100 042 BIC : AGRIFRPP835

Règlement par : ☐ Chèque

☐ De façon fractionnée (uniquement par chèque, joindre tous les chèques à l'inscription)

Banque :

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
N° chq										
Montant										

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Souci(s) physique(s) (opération, allergies ou autre) :

Autre souci(s) particulier(s) :

Nom du médecin traitant :

Tél:

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU PRÉSENT DOSSIER (COCHÉ PAR L'ADMINISTRATION)

- ☐ Le dossier d'inscription dûment rempli
- ☐ L'intégralité de la cotisation. (si fractionnement, joindre tous les chèques à l'inscription)
- ☐ je souhaite recevoir un justificatif par e-mail



RÈGLEMENT

Article 1 - Admission de nouveaux membres

L'adhésion à l'association est libre pour toutes les personnes qui souhaitent pratiquer une ou plusieurs activité(s), sous réserve d'acquitter la cotisation prévue à l'article 2, de fournir tous les documents nécessaires pour son inscription et d'avoir l'aval du responsable de l'activité conformément à l'article 4.

Article 2 - Cotisation et tarifs

Adhésion à l'association

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Le montant de celle-ci est fixé chaque année par le bureau de l'association. La cotisation est composée de la licence et du prix d'une ou plusieurs activités choisies par l'adhérent.

Prix des activités

Ils sont fixés chaque année par le bureau. Nul usager ne peut être dispensé du paiement du prix. Toutefois, le bureau peut accorder des remises sur le prix ou octroyer des délais de paiement si la situation de l'adhérent l'exige.

Paieement de la cotisation

Le versement de la cotisation peut être fait par chèque à l'ordre de Budokan Hana Michi et effectué au plus tard après les cours d'essai.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion d'un membre en cours d'année.

Article 3 - Protection de la vie privée des adhérents

Fichiers

Les adhérents sont informés que l'association met en œuvre un traitement automatisé des informations nominatives les concernant.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, l'adhérent s'adressera au siège de l'association.

L'association s'engage à ne pas publier ces données nominatives sur Internet.

Droit à l'images

L'adhérent ou son représentant légal autorise l'association à réaliser des clichés et vidéos le représentant lors des différents événements organisés par celle-ci.

L'adhérent ou son représentant légal autorise la diffusion et la publication de ceux-ci sur tout support écrit, numérique et internet à titre gracieux, sans limite de territoire et de durée.

L'adhérent ou son représentant légal reconnaît que les utilisations prévues ne peuvent porter atteinte à la vie privée, et plus généralement, ne sont pas de nature à nuire ou à causer un préjudice.

Ces dispositions sont portées à votre connaissance dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Article 4 - Pratique des activités

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à la salle d'entraînement et s'assurer de la présence de l'entraîneur.

En cas d'absence de l'entraîneur, les parents doivent récupérer leurs enfants.

L'Association Budokan Hana Michi se dégage de toute responsabilité pour les accidents survenant hors de la salle d'entraînement.

Les activités se déroulent sous la responsabilité des bénévoles et des préposés salariés de l'association. Ils ont seuls autorité pour, valider l'inscription de l'adhérent à l'activité, ouvrir la salle et accueillir les adhérents et mettre fin aux activités s'ils estiment que les conditions de sécurité ne sont pas réunies ou si le nombre d'adhérents est insuffisant. Ils peuvent notamment interdire l'accès à tout usager ne respectant pas les horaires, dont la tenues vestimentaires est inadaptée à l'activité, dont le comportement est contraire aux règles de sécurité, ne produisant pas les certificats médicaux d'aptitude à la pratique des activités.

Date :

Signature

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.